Le Sud-Ouest
Montréal

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA25 22001

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 février 2025, le règlement suivant :

RCA25 22001 : Règlement autorisant un emprunt de 7 280 000 $ pour le financement du programme de réfection routière, de piétonnisation des rues, de mesures d'apaisement de la circulation et de création d'îlots de fraîcheur

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 mai 2025.

Ce règlement entre en vigueur le 15 mai 2025 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1er étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: https://montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 15 mai 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude